



PLAN DE PREVENTION ET D'OPTIMISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE



INTRODUCTION

« Mieux vaut prévenir que guérir » dit le vieil adage. Bien souvent, en effet, les remèdes à préconiser sont fort coûteux. C'est en gardant à l'esprit cet état de fait que le département se dote d'un Plan visant, au-delà de la simple prévention des déchets, à leur optimisation. La réalisation de ce projet correspond à l'un des axes préconisé par le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés adopté en juin 2007.

Il est urgent de sortir de la spirale inflationniste de la production de déchets, tout comme il est nécessaire d'en maîtriser les coûts. C'est ce qui est ressorti de la réflexion commune engagée avec les représentants des collectivités, des chambres consulaires et du monde associatif lors de l'élaboration de ce plan de prévention et d'optimisation.

Ce travail collectif a permis de rappeler que certaines actions étaient déjà en cours (compostage individuel, opération « stop pub »...) et de déterminer une série de mesures à poursuivre ou à mettre en place.

Ces mesures nécessitent l'implication de tous car il faut agir sur l'amont de la production, c'est-à-dire apprendre à éviter de produire des déchets. Ainsi, **le temps est venu de reconsidérer le déchet comme un produit ayant une seconde vie, en le recyclant ou le réutilisant.**

Le déchet est aussi une ressource, en particulier avec l'utilisation à bon escient des biodéchets. Ces derniers offrent un fort potentiel agronomique et énergétique.

Ces actions de prévention permettent aussi d'agir sur le volume à collecter et à enfouir.

L'implication de tous est un impératif et ne doit pas se limiter aux seuls ménages.

Il est bien entendu nécessaire d'accompagner ces derniers et de leur faire comprendre l'enjeu, pour eux et leurs descendants, d'une meilleure gestion de leurs flux de déchets.

Mais, la grande distribution doit aussi aider le consommateur dans ses actes d'achat en privilégiant les produits qui génèrent un minimum de déchets, ceci aux différents stades de leur utilisation.

Les collectivités territoriales et les administrations doivent également agir sur leurs commandes et se responsabiliser sur leur production.

Les entreprises, quelle que soit leur taille et leur secteur d'activité, doivent quant à elle, promouvoir une approche environnementale globale et s'organiser pour réfléchir à l'émergence de nouvelles filières spécifiques.

De même, il est essentiel de sensibiliser les touristes et de les responsabiliser pour préserver la qualité de l'environnement qu'ils viennent découvrir.

Cet effort de sensibilisation doit être aussi porté par l'ensemble des associations du département.

Dans ce contexte, les syndicats de collecte et de traitement ont un rôle primordial pour informer, accompagner, former l'ensemble des acteurs et veiller à ce que le service proposé soit des plus efficaces et des plus avantageux.

Enfin il est primordial d'aider les générations futures à s'approprier ce nouveau regard sur les déchets que nous générons au quotidien.

Les 12 actions présentées dans ce Plan permettront à chacune et chacun d'entre nous d'agir et d'influer pour que nous assumions nos poubelles et que nous changions nos habitudes, car le déchet le plus facile à éliminer reste celui que l'on ne produit pas.

Ces actions ont pour objet d'être évolutives et devront être suivies. Ce plan de prévention et d'optimisation, s'il ne revêt pas un caractère réglementaire obligatoire, fixe néanmoins un cap.

COLLECTIVITÉS ET
ADMINISTRATIONS

➤ Action N°1: Généraliser la prise en compte du développement durable dans la commande publique

La prévention des déchets est inhérente au développement durable. Les collectivités et les administrations, par le jeu et le poids de leurs commandes sur l'économie, possèdent un levier encore peu utilisé pour générer moins de déchets en amont de leur propre activité. Elles peuvent aussi préférer orienter leurs achats vers des produits recyclés, fonctionnels ou à l'éco-bilan positif...

Certaines collectivités se sont déjà données les moyens d'être exemplaires vis-à-vis des citoyens. Il est donc important d'élargir cette tendance de l'exemplarité et de :

- *Former les élus et les agents*
- *Editer un guide explicatif*
- *Animer un réseau départemental*
- *Créer un référent des achats dits « éco-responsables » au sein des collectivités*

➤ **Action N°2: Réutiliser les déchets**

Une partie des déchets jetés est amenée directement par les particuliers ou les entrepreneurs dans les déchèteries que gèrent les syndicats de collecte du département. Un volume certain de ces déchets est destiné à la benne de tout venant. Ce tout venant est ensuite considéré comme un déchet ultime. Il est, au final, stocké sur un de nos deux CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes).

Certains de ces déchets peuvent avoir une seconde vie en étant réutilisés après réparation, embellissement ou transformation. Des associations d'insertion y travaillent déjà, sur le textile ou les ordinateurs par exemple. D'autres filières, compte tenu du prix des matières premières, devraient dans un futur proche, se constituer (plastique dur des salons de jardin...). De plus, il est bon de noter que ces filières ou ces secondes vies sont génératrices d'emplois.

Pour répondre à cet objectif il est souhaité de :

- *Constituer un réseau départemental des recycleries*
- *Développer l'accueil de nouvelles filières en déchèterie*

➤ Action N°3: Composter collectivement

Le compostage collectif sous entend deux types d'approches possibles.

La première implique l'ensemble de la population résidant sur une zone déterminée. Elle correspond à la création d'une plate-forme de compostage ouverte à tous. Elle peut être organisée par la collectivité ou directement par les habitants avec le soutien de la collectivité.

La seconde approche est liée à la gestion même des sites de restauration collective. Une maison familiale rurale a déjà mis en place cette gestion. Ces expériences doivent s'étendre aux collèges, aux maisons de retraite, restaurants d'entreprises...

En règle générale, les structures cherchent à composter toutes les matières fermentescibles à l'intérieur même ou à proximité du lieu de production. Les deux approches sont compatibles et, en fonction des situations, il peut être envisagé de les regrouper.

Il apparaît donc nécessaire de :

- *Sensibiliser les élus et les gestionnaires de restaurant collectif*
- *Réaliser des opérations pilotes*

➤ Action N°4 : Améliorer le service

Agir en faveur de la prévention, c'est aussi agir sur les coûts du service. En effet, tout effort réclamé à l'ensemble des citoyens doit pouvoir se traduire par une maîtrise de la participation financière qui lui est demandée. Cette participation peut être mieux répartie et plus transparente.

Améliorer c'est aussi tendre vers une offre de service de qualité. Ce service, le plus fréquemment, se traduit par l'enlèvement des déchets (la collecte) ou par son accueil (la déchèterie).

Il est important de faire connaître au mieux les outils qui peuvent aider à parfaire les orientations à prendre en ce domaine.

Cette action a aussi pour objectif de faire comprendre que l'objet jeté n'est pas systématiquement un déchet. Il possède souvent une valeur et devient ainsi un produit. Il est donc important de :

- *Informier sur les coûts des déchets*
- *Promouvoir les outils de l'optimisation (logiciels, matériels de collecte...)*
- *Editer un rapport départemental annuel sur le suivi des coûts*
- *Généraliser la labellisation des déchèteries et des collectes*
- *Généraliser la Redevance Spéciale*
- *Encourager la Tarification Unique en déchèterie*

LES ENTREPRISES

➤ **Action N°5 : Les Informer**

Le territoire ne peut pas avoir une pleine vitalité sans des entreprises dynamiques. Mais le dynamisme ne doit pas être perçu comme un blanc-seing pour laisser perdurer des mauvaises pratiques tel que les dépôts sauvages ou le brûlage sur chantier.

Les entreprises de Dordogne sont souvent de petites tailles. Il est essentiel de leur transmettre, du mieux possible, les nouvelles dispositions réglementaires par secteur d'activités en matière de déchets. Tout comme il est primordial que des solutions de proximité existent. Ceci est déjà le cas avec l'ouverture des déchèteries du département aux artisans et aux commerçants et la création de la tarification unique.

Il est donc important, en lien avec les chambres consulaires, de :

- *Amplifier l'information aux professionnels sur la réglementation*
- *Poursuivre l'information sur la Tarification Unique*

➤ **Action N°6 : Produire mieux**

Quel que soit le type d'activité pour une entreprise, un artisan ou un commerçant, le déchet généré aux différents stades du service ou de sa production a un coût. Il est de plus en plus aisé pour un entrepreneur de réaliser des économies budgétaires sur ce poste. Pour l'accompagner dans sa démarche, il existe des outils (norme ISO 14001 par exemple), des pratiques individuelles (éco-conception, réemploi de matériaux...) et des concepts collectifs (éco-parc d'activités...).

Parmi ces choix, certains sont dépendants de la commande extérieure. Cette dernière peut provenir du consommateur lambda (achat de produits labellisés) ou de la commande publique (chantier vert).

Néanmoins, il serait souhaitable que les entrepreneurs dans leur ensemble assurent aussi la promotion de ce potentiel économique que représente le fait de produire mieux. Ils pourraient, par exemple, accompagner au plus près les précurseurs dans leur démarche.

La méconnaissance actuelle de ce sujet incite à :

- ***Promouvoir les outils du management (ISO 14001, Eco Parc, SD 21000)***
- ***Promouvoir les chantiers verts et la déconstruction-réutilisation***

➤ Action N°7 : Valoriser les déchets

Le déchet peut être un excellent facteur d'économie pour la production. Il peut être reconsidéré et devenir un produit générant des recettes. Certains l'ont déjà compris et ils n'ont cessé de trier au mieux leurs déchets pour revendre ceux qui peuvent être recyclés avec une valeur ajoutée (la ferraille...). Certains déchets ont donc une valeur matière existante ou en devenir qu'il est nécessaire d'encadrer sous forme de filière.

Les déchets verts ont une valeur agronomique qui n'est pas négligeable et qui n'est pas négligée en Dordogne. Il est important de garantir la qualité du compost fabriqué à partir de ce type de résidu.

Délaissés depuis longtemps, les déchets fermentescibles issus de la restauration et de l'industrie agro-alimentaire ont retrouvé leurs lettres de noblesse. En effet, ces déchets recèlent un potentiel énergétique méconnu à l'échelle du territoire de la Dordogne.

La notion de valeur est la clé de voûte de l'entreprise. Pour valoriser les déchets de nos activités économiques locales, il est souhaitable de :

- *Développer de nouvelles filières spécifiques de déchets recyclables ou dangereux*
- *Etudier les gisements des déchets à potentiel énergétique des PME/PMI et des TPE*
- *Etudier les gisements de la restauration*
- *Rédiger une Charte du compostage des Déchets Verts*
- *Poursuivre et développer la valorisation des déchets agricoles*

LES MÉNAGES

➤ Action N°8: Diminuer les tonnages collectés (trier, composter, réduire...)

Chacun d'entre nous, au quotidien, à son domicile, peut par des gestes simples générer moins de déchets et s'appliquer à mieux trier afin qu'un minimum de déchets soit à collecter puis à enfouir.

En Dordogne, nous disposons tous de sacs jaunes ou de déchèteries pour nous faciliter ces gestes de tri. Tous les syndicats de collecte mettent à disposition des composteurs individuels pour les Périgourdins qui le souhaitent.

Ces composteurs permettent à chacun d'entre nous de produire son propre compost qui viendra nourrir la terre des potagers et des massifs floraux présents chez bon nombre de périgourdins.

Ces gestes simples font appel bien souvent à des habitudes que beaucoup d'entre nous ont perdues.

Tout cela ne vise pas à culpabiliser les ménages mais plutôt à les inciter à faire preuve de bon sens dans toutes les activités quotidiennes (hygiène, cuisine, ménage, bricolage, jardinage, activités sportives et culturelles, ...).

Les ménages périgourdins devront être encouragés et accompagnés pour se réapproprier ces gestes simples et faciles. Il semble donc utile de :

- *Editer des fiches de prévention des déchets à destination des ménages*
- *Diffuser des messages multimédias*
- *Lancer une opération de ménages référents*
- *Créer une équipe départementale d'ambassadeurs du tri sous l'égide du SMD3*
- *Développer massivement le compostage individuel*

➤ Action N°9: Promouvoir les achats générant peu ou pas de déchets

Tout comme les collectivités et les administrations, cette démarche d'achat vise à motiver les ménages à recourir à des produits et des prestations qui n'engendrent que peu ou pas de déchets. Cette action englobe aussi la promotion des produits recyclés et des produits réemployés. De même, elle vise à faire connaître les entreprises périgourdines fabricant des produits ou proposant des services « propres ».

Nous sommes tous des consommateurs de produits finis ou de services. Il est important d'accompagner les ménages périgourdins lorsque différents choix sont possibles pour qu'ils préfèrent le moins générateur de déchets.

Actuellement, il existe de nombreux labels et des campagnes de promotion vantant les mérites de tel ou tel produit qui ne facilitent pas forcément nos choix. Aussi, il apparaît souhaitable de :

- **Editer des fiches sur les achats éco-responsables**
- **Animer des opérations autour des achats éco-responsables**
- **Editer un annuaire des artisans réparateurs**
- **Promouvoir les produits issus de matériaux ou de matériels réemployés**
- **Faciliter le tri en sortie des grandes surfaces**

LES SCOLAIRES

➤ **Action N°10: Former des éco-citoyens**

Pour que le message soit bien intégré, il faut agir dès la prime enfance, afin que les gestes de prévention deviennent à terme des réflexes naturels.

L'école, dès le primaire, puis au collège, permet de toucher un maximum d'individus. L'impulsion peut venir du corps enseignant lui-même grâce à la mise à disposition d'outils spécifiques.

L'initiation peut être continue ou ponctuelle et se traduire ainsi par la diffusion de supports lors d'événements temporaires. Dans tous les cas, sa réussite passe par une participation active des élèves.

Les orientations doivent être entendues comme des compléments à celles à mener au sein des familles.

Pour y parvenir plusieurs orientations sont possibles :

- *Engager un Agenda 21 dans chaque collège de Dordogne*
- *Diffuser l'exposition interactive à destination des collégiens*
- *Informier et sensibiliser l'ensemble des primaires*

LES TOURISTES

➤ Action N°11 : Les aider à trier

La Dordogne est le département français de l'intérieur le plus visité. Cet afflux a des effets directs sur la production départementale des déchets. En été, les fluctuations observées dans le Périgord Noir le prouvent. Le tonnage de sacs noirs collectés augmente de 40 % alors que dans le même temps, celui du sac jaune ne progresse que de 20 %. Pourtant de plus en plus de déchets sont recyclables.

Nombreux sont les visiteurs français et étrangers qui trient au quotidien. Les lieux d'accueil et de résidence, les sites touristiques, ne sont pas tous équipés pour les motiver à continuer ou à les initier.

Il semble aussi que la nonchalance de la villégiature modifie les comportements... Un constat qui est aussi valable pour les périgourdins qui quittent le département pour aller visiter d'autres lieux...

Il est donc important de :

- *Généraliser le tri*
- *Informers les résidents secondaires*
- *Equiper les aires de camping-cars*
- *Multiplier les bornes de tri sur les sites touristiques*
- *Promouvoir les gîtes permettant le tri et le compostage*
- *Sensibiliser les autocaristes*

LES ASSOCIATIONS

➤ **Action N°12 : Mobiliser les acteurs associatifs**

La Dordogne est riche en associations qui agissent dans des domaines aussi divers et variés que les arts, le sport, l'Occitan, la philosophie, la nature, la famille...

Certaines regroupent un cercle restreint de passionnés, d'autres au contraire fédèrent quantité d'individus en leur sein. Elles ont toutes un message à transmettre. Elles ont des vertus pédagogiques et certaines, en raison de leur activité, attirent des enfants et des adolescents. Il est donc important que celles-ci relayent auprès de leur public le message sur la prévention des déchets.

Les associations sont souvent créatrices d'événements réguliers (rencontres sportives, marchés de producteurs...) ou occasionnels (concerts, expositions, lotos...). Ces manifestations drainent un public fixe ou de passage, local ou en vacances... Ces événements sont générateurs de déchets. Il est donc bénéfique d'essayer d'en réduire leur production.

Pour faire prendre conscience aux associations que les déchets ne sont pas l'apanage de celles qui se préoccupent d'environnement, il est souhaitable de :

- *Promouvoir les manifestations événementielles éco-responsables (vaisselle réutilisable, formation des bénévoles, éco-conditionnalité...)*
- *Responsabiliser le monde sportif*

CONCLUSION

Pour garantir la réussite de ce plan de prévention et surtout pour que celui-ci impacte de manière forte et durable le volume de déchets à enfouir, **l'implication de tous les acteurs concernés est incontournable.**

Mais il est tout aussi primordial pour son succès que ce Plan fasse l'objet d'un suivi permanent. Pour assurer une veille quasi quotidienne, il est proposé que le Conseil Général assure l'animation de chaque action. Cela ne signifie pas qu'il soit le seul et unique maître d'ouvrage de chacune d'entre elles. Mais il se doit de garantir l'articulation et la mise en relation des différents acteurs impliqués en fonction de l'action.

En effet, de nombreux partenaires départementaux seront les relais de la mise en application de ce plan. Ces partenaires sont l'ensemble des communes, le SMD3 et les syndicats de collecte des déchets, l'ADEME, les services de l'Etat, l'inspection académique, Eco Emballage, les trois chambres consulaires, les acteurs locaux du tourisme, les associations locales de tout type et bien sûr les familles périgourdines.

Comme pour le suivi de la gestion des déchets, des indicateurs flècheront l'évolution des opérations en cours de réalisation ou à réaliser. Pour en faciliter l'analyse et la synthèse, il est proposé qu'un Observatoire Départemental de la Prévention et de l'Optimisation soit créé. Cet observatoire aura la lourde responsabilité d'évaluer tant qualitativement que quantitativement la réussite du Plan de Prévention.

Si le Conseil Général apparaît comme le pilote de ce Plan, il a besoin d'être secondé par des partenaires motivés et consciencieux, capables de prendre des initiatives. **Sans une volonté forte de chacun d'entre nous, nous ne pourrions réussir** car « La vie de l'homme dépend de sa volonté ; sans volonté, elle serait abandonnée au hasard » (Confucius).

ANNEXES

Annexe 1

***SCHÉMA SYNTHÉTIQUE
DES ACTIONS
ET
DES OBJECTIFS
DU
PROJET***

COLLECTIVITES ET ADMINISTRATIONS

ACTION	OBJECTIF	MAITRE D'OUVRAGE
Généraliser le développement durable dans la commande publique	20% d'achat durable au Conseil Général d'ici 2012	Conseil Général
Continuer à réutiliser les déchets	5% par an du tout venant des déchèteries réutilisés	SMD3
Composter collectivement	50% des collèges qui compostent en 2012	Conseil Général
Améliorer le service	100 % des déchèteries labellisées en 2012	Syndicats de collecte

ACTION	OBJECTIF	MAITRE D'OUVRAGE
Les informer	En 2012 application de la tarification unique dans toutes les déchèteries	Syndicats de collecte
Produire mieux	En 2012, 100% des chantiers du Conseil Général seront des chantiers verts	Conseil Général
Valoriser les déchets	Valorisation maximale des déchets fermentescibles	Chambres Consulaires
Diminuer les tonnages collectés (trier, composter, réduire...)	12 000 composteurs distribués d'ici 2012	SMD3
Promouvoir les achats produisant peu ou pas de déchets	Baisse de la production de déchets de 5 kilo/ an/ habitant	SMD3

ENTREPRISES

MENAGES

SCOLAIRES

TOURISTES

ASSOCIATIONS

ACTION

Former des eco-citoyens

Les aider à trier

Mobiliser les acteurs associatifs

OBJECTIF

D'ici 2012, 50% des collèges de Dordogne possèdent un Agenda 21

50 % des gîtes équipés pour le tri et le compostage d'ici 2012

D'ici 2012, 50% des manifestations subventionnées par le Conseil Général en démarche éco responsable

MAITRE D'OUVRAGE

Conseil Général

Comité Départemental du Tourisme

Conseil Général

Annexe 2

***FICHES ACTIONS
ET
INDICATEURS***

COLLECTIVITES ET ADMINISTRATIONS

Thème N°1: Généraliser le développement durable dans la commande publique

Action 1 : Former les élus et les agents	
Mise en oeuvre	Préparation de l'événement (sous la forme d'un séminaire ou de journées de formation) 2009 : Réalisation d'un événement Récompenser annuellement la collectivité la plus éco-responsable
Acteurs	ADEME, Conseil Général, Conseil Régional, SMD3, UDM 24
Indicateurs	Nombre d'élus et/ou d'agents présents aux journées de formation

Action 2 : Editer un guide explicatif	
Mise en oeuvre	Rédaction d'un cahier des charges Conception Edition Diffusion lors de la journée consacrée à la formation des élus
Acteurs	Conseil Général , ADEME, UDM 24, Conseil Régional, services de l'Etat
Indicateurs	Nombre de guide envoyés ou téléchargés

Action 3 : Animer un réseau départemental	
Mise en oeuvre	2009-2010 Incitation à l'intégration au sein du réseau régional 2011 En fonction du nombre (au moins 10) mise en place du réseau
Acteurs	Conseil Général, Conseil Régional, ADEME, SMD3, UDM 24, communautés de communes
Indicateurs	Le nombre de collectivités de Dordogne dans le réseau aquitain Le nombre d'organismes territoriaux (collectivités, administrations, organisations professionnelles) membre du réseau Le nombre de collectivités ayant pris une délibération en faveur des achats publics responsables Le réseau déterminera par la suite des indicateurs par rapport aux achats effectués

Action 4 :Créer un référent des achats dits « éco-responsables » au sein des collectivités	
Mise en oeuvre	2009 : Formation des agents au sein du réseau régional existant 2010 : Entrée en fonction des nouvelles attributions
Acteurs	Conseil Général, Communautés de communes, ADEME
Indicateurs	Nombre de marchés publics d'achat annuels intégrant la notion d'éco-responsabilité Le montant total des marchés publics d'achat éco responsables passés sur une année Le montant total de marchés publics d'achat Le type de produits choisis

COLLECTIVITES ET ADMINISTRATIONS

Thème N°2: Réutiliser les déchets

Action 5 : Constituer un réseau départemental des recycleries	
Mise en œuvre	Poursuite de l'action des associations d'insertion du réemploi des déchets Evaluation de la faisabilité du dispositif présenté par le SMD3 Animation du réseau en 2009
Acteurs	Conseil Général, SMD3, associations d'insertion du réemploi des déchets, le réseau national des ressourceries, ADEME
Indicateurs	Nombre de recycleries Nombre de déchèteries alimentant une recyclerie Tonnage et/ou volume des déchets détourné Chiffre d'affaire des structures
Action 6 : Développer l'accueil de nouvelles filières en déchèteries	
Mise en œuvre	Mener une étude sur les filières en devenir Décider des filières à développer Mener une opération test Elargir l'opération à l'ensemble du département
Acteurs	Conseil Général, SMD3, ADEME, Syndicats de collecte...
Indicateurs	Nombre de filières existantes Tonnage détourné par filière Nombre de filières disparaissant

COLLECTIVITES ET ADMINISTRATIONS

Thème N°3: Composter collectivement

Action 7 : Sensibiliser les élus et les gestionnaires de restaurant collectif	
Mise en oeuvre	Distribution de supports vidéo des pratiques existantes Définir un événement (visite sur site, colloque...)
Acteurs	UMD 24, Conseil Général, SMD3, ADEME, les Eco maires...
Indicateurs	Nombre d'élus et de gestionnaires de restaurant collectif présents à l'événement/nombre d'invités

Action 8 : Réaliser des opérations pilotes	
Mise en oeuvre	Etudier l'adaptabilité des techniques suivant les territoires Réaliser quelques opérations pilotes Etendre les opérations
Acteurs	Conseil Général, ADEME, Associations de consommateurs et environnementales, Chambres Consulaires, SMD3
Indicateurs	Tonnage de bio-déchets détourné Nombre d'opérations existantes

COLLECTIVITES ET ADMINISTRATIONS

Thème N°4 Améliorer le service

Action 9 : Informer sur le coût des déchets	
Mise en oeuvre	Définir l'événement (colloque, journées de formation) Réaliser l'événement
Acteurs	UDM24, SMD3, Conseil Général, ADEME, syndicats de collecte, association des Eco-maires, Conseil Régional
Indicateurs	Nombre d'élus et/ou de représentants présents lors de l'événement

Action 10 : Promouvoir les outils de l'optimisation	
Mise en oeuvre	Informar les membres des syndicats de collecte Accompagner les syndicats volontaires dans leur démarche Conditionner les subventions en fonction de son application
Acteurs	Les syndicats de collecte, SMD3, Conseil Général, ADEME, Associations de consommateurs, Eco Emballage
Indicateurs	Nombre de syndicats utilisant un outil d'optimisation Economies réalisées

Action 11 : Editer un rapport départemental annuel sur le suivi des coûts	
Mise en oeuvre	Définir le cahier des charges Editer le rapport Présenter le rapport
Acteurs	SMD3, Conseil Général, ADEME, Syndicats de collecte, Associations de consommateurs, Eco Emballage
Indicateurs	Publication du rapport

Action 12 : Généraliser la labellisation des déchèteries et des collectes	
Mise en oeuvre	Recenser les déchèteries et les collectes labellisées Accompagner les syndicats Conditionner les aides
Acteurs	Conseil Général, ADEME, SMD3, Chambres Consulaires, Associations de consommateurs et environnementales, syndicats de collecte
Indicateurs	Nombre de déchèteries labellisées Nombre de collectes labellisées Répartition par niveau de qualité (qualitri, qualiplus, qualitop)

Action 13 : Généraliser la Redevance Spéciale	
Mise en oeuvre	Recenser les syndicats l'appliquant Recenser les modes de prélèvement Accompagner financièrement les études préalables Conditionner les subventions en fonction de son application
Acteurs	Les syndicats de collecte, Conseil Général, SMD3, ADEME, Chambres Consulaires
Indicateurs	Recette totale liée à la redevance Recette par syndicat Nombre de syndicats l'appliquant

Action 14 : Encourager la Tarification Unique en déchèterie	
Mise en oeuvre	Dresser le bilan de son application Recenser les syndicats ne l'appliquant pas Conditionner les subventions en fonction de son application
Acteurs	Les syndicats de collecte, Conseil Général, ADEME, SMD3, Chambres Consulaires
Indicateurs	Recette totale liée à cette tarification Tonnage et/ou volume total des déchets amenés Tonnage et/ou volume par type de déchets Nombre de syndicats l'appliquant

LES ENTREPRISES

Thème N°5 : Les informer

Action 15 : Amplifier l'information aux professionnels sur la réglementation	
Mise en oeuvre	Poursuivre les actions en cours (diffusion du guide des déchets professionnels) Envoyer un courrier aux communes pour un rappel de la réglementation sur les dépôts sauvages et les brûlages à l'air libre Etendre l'application de la tarification unique à tous les syndicats Diffuser le guide des déchets aux collectivités
Acteurs	Chambre économique, UDM 24, Conseil Général, chambres consulaires, Conseil Régional, ADEME, SMD3, services de l'Etat...
Indicateurs	Nombre de dépôts sauvages résorbés Nombre de procès verbaux établis pour brûlage

Action 16 : Poursuivre l'information sur la tarification unique	
Mise en oeuvre	Valoriser la tarification unique auprès des entreprises Promouvoir l'intérêt environnemental
Acteurs	Chambre économique, chambres consulaires, Conseil Régional, ADEME, SMD3, services de l'Etat...
Indicateurs	Nombre de guides distribués Taux de fréquentation des artisans et des commerçants en déchèterie

LES ENTREPRISES

Thème N°6 : Produire mieux

Action 17 : Promouvoir les outils du management (ISO 14001, Eco Parc, SD 21000)	
Mise en oeuvre	Recenser le nombre d'entreprises appliquant cette norme Réaliser un colloque en 2008 Former les entrepreneurs Suivre les entrepreneurs
Acteurs	Chambre économique, chambres consulaires, Conseil Régional, ADEME, Conseil Général...
Indicateurs	Nombre d'entreprises appliquant une de ces normes

Action 18 : Promouvoir les chantiers verts et la déconstruction-réutilisation	
Mise en oeuvre	Informers les professionnels Informers les collectivités Réaliser un colloque sur ce thème
Acteurs	Chambre économique, chambres consulaires, Conseil Régional, ADEME, Conseil Général, UDM 24...
Indicateurs	Nombre de chantiers verts par an Nombre de chantiers déconstruction-réutilisation

LES ENTREPRISES

Thème N°7 : Valorisation des déchets

Action 19 : Développer de nouvelles filières spécifiques de déchets recyclables ou dangereux	
Mise en oeuvre	Décider des filières à développer Mener une étude sur ces filières Mener une opération test Elargir l'opération à l'ensemble du département
Acteurs	Conseil Général, chambre économique, ADEME, chambres consulaires, SMD3, associations de consommateurs et environnementales
Indicateurs	Nombre de filières professionnelles existantes

Action 20 : Etudier les gisements des déchets à potentiel énergétique des PME/PMI et des TPE	
Mise en oeuvre	Définir la typologie des industries concernées Recenser ces industries et leurs types de déchets Définir le cahier des charges Mener une étude du potentiel existant et de ses exutoires agronomiques ou énergétiques potentiels
Acteurs	Chambre économique, Conseil Général, ADEME, Conseil Régional
Indicateurs	Nombre d'études réalisées

Action 21 : Etudier les gisements de la restauration	
Mise en oeuvre	Rencontrer les professionnels de la restauration Définir la typologie des restaurants concernés Recenser ces restaurants et leurs types de déchets Définir le cahier des charges Mener une étude du potentiel existant et de ses exutoires agronomiques ou énergétiques potentiels
Acteurs	Chambre économique, Conseil Général, ADEME, Conseil Régional, les professionnels de la restauration et de l'hôtellerie
Indicateurs	Nombre de restaurants concernés

Action 22 : Rédiger une Charte du compostage des Déchets Verts	
Mise en oeuvre	Réunion Rédaction Validation Application
Acteurs	Chambre d'Agriculture, Conseil Général, AgroBio, SMD3, Associations Environnementales
Indicateurs	Valider la Charte

Action 23 : Poursuivre et développer la valorisation des déchets agricoles	
Mise en oeuvre	Décider des filières à développer et à maintenir Mener une étude sur ces filières Mener une opération test Elargir l'opération à l'ensemble du département
Acteurs	Conseil Général, Chambre d'Agriculture, Eco organismes agricoles, SMD3, associations environnementales
Indicateurs	Nombre de filières existantes Tonnage et/ou volume détourné par filière

LES MENAGES

Thème N°8: Diminuer les tonnages collectés (trier, composter, réduire...)

Action 24 : Editer des fiches de prévention des déchets à destination des ménages	
Mise en oeuvre	Choisir le thème du guide Rédiger le cahier des charges Choisir le concepteur Valider
Acteurs	Conseil Général (chargé de mission AGENDA 21 / Prévention), SMD3, ADEME, Eco Emballage, associations des consommateurs et environnementale
Indicateurs	Nombre de fiches éditées Nombre de fiches envoyées ou téléchargées

Action 25 : Diffuser des messages multimédia	
Mise en oeuvre	Démarcher les supports Définir le ou les message(s) Enregistrer des spots
Acteurs	Conseil Général (chargé de mission AGENDA 21 / Prévention), Presse locale
Indicateurs	Nombre de messages diffusés, de passages ou d'émissions sur le thème de la prévention

Action 26 : Lancer une opération de ménages référents	
Mise en oeuvre	Définir l'opération Lancer un appel à candidatures en 2009 Accompagner et suivre l'opération
Acteurs	Conseil Général (chargé de mission AGENDA 21 / Prévention), SMD3, ADEME, Eco Emballage, associations de consommateurs et environnementales
Indicateurs	Nombre de ménages participants Des indicateurs spécifiques par rapport à cette action seront à déterminer par le comité technique en charge de cette action.

Action 27 : Créer une équipe départementale d'ambassadeurs du tri	
Mise en oeuvre	Etudier la faisabilité Réaliser si possible
Acteurs	SMD3, Eco Emballage, syndicats de collecte, Conseil Général
Indicateurs	Nombre de jours de présence par syndicat

Action 28 : Développer massivement le compostage individuel	
Mise en oeuvre	Enquêter sur la pratique Suivre l'impact de la pratique Définition d'un plan de communication Comparer les modèles utilisés actuellement sur le Département Comparer les modes de compostage individuel Recenser les fabricants de Dordogne
Acteurs	SMD3, Conseil Général, ADEME, Associations de consommateurs et environnementales
Indicateurs	Coût restant à la charge des ménages par syndicat Nombre de composteurs distribués Nombre de syndicat assurant un suivi et une évaluation de la mise à disposition des composteurs auprès des ménages

LES MENAGES

Thème N°9: Promouvoir les achats produisant peu ou pas de déchets

Action 29 : Editer des fiches sur les achats éco-responsables	
Mise en oeuvre	Rédaction d'un cahier des charges Conception Edition Diffusion en 2010
Acteurs	Conseil Général (chargé de mission AGENDA 21 / Prévention), SMD3, ADEME, Associations de consommateurs, les enseignes
Indicateurs	Nombre de fiches réalisées

Action 30 : Animer des opérations autour des achats éco-responsables	
Mise en oeuvre	Rédiger un cahier des charges Opération test Conception Installation
Acteurs	Conseil Général et SMD3 (chargé de mission AGENDA 21 / Prévention), ADEME, associations des consommateurs, associations environnementales, enseignes
Indicateurs	Nombre de jours d'animation Nombre de personnes sensibilisées

Action 31 : Editer un annuaire des artisans réparateurs	
Mise en oeuvre	Rédaction d'un cahier des charges Conception Edition Diffusion en 2010
Acteurs	Chambre économique, chambres consulaires, Conseil Général, ADEME, Associations de consommateurs
Indicateurs	Nombre de guides publiés et téléchargés Nombre d'activités créées ou arrêtées

Action 32 : Promouvoir les produits issus de matériaux ou de matériels réemployés	
Mise en oeuvre	Recenser les associations oeuvrant pour le réemploi de matériaux Définir le type d'associations retenues Communiquer sur ces associations
Acteurs	Conseil Général (chargé de mission AGENDA 21 / Prévention), ADEME, SMD3, associations de travaux manuels
Indicateurs	Nombre d'associations oeuvrant pour le réemploi des matériaux

Action 33 : Faciliter le tri en sortie des grandes surfaces	
Mise en oeuvre	Démarcher une ou des enseignes Rédiger un cahier des charges Opération test
Acteurs	Une ou des enseignes et Conseil Général, SMD3, ADEME, Eco Emballage, associations de consommateurs, associations environnementales
Indicateurs	Nombre de magasins partenaires Tonnage et/ou volume détourné

LES SCOLAIRES

Thème N°10: Former des éco-citoyens

Action 34 : Engager un Agenda 21 dans chaque collège de Dordogne	
Mise en oeuvre	Contacter l'inspection académique (service des collèges) Recenser les associations du réseau Pollen en mesure d'accompagner les collèges dans cette démarche Informier et sensibiliser les équipes pédagogiques et administratives Intégrer le volet déchets dans la démarche A 21 Créer un observatoire qualitatif et quantitatif des déchets des collèges. Mettre en place un concours de la meilleure initiative Atteindre 50 % en 2012 puis 100% en 2017
Acteurs	Conseil Général (chargé de mission AGENDA 21), inspection académique, Conseil Régional, associations du réseau pollen, CAUE, ADEME, SMD3
Indicateurs	Nombre de collèges engagés dans cette démarche

Action 35 : Diffuser l'exposition interactive à destination des collégiens	
Mise en oeuvre	Diffuser Enquête de satisfaction
Acteurs	SMD3, ADEME, Inspection académique, Conseil Général, Eco Emballage
Indicateurs	Nombre de collèges l'ayant accueillie

Action 36 : Informer et sensibiliser l'ensemble des primaires	
Mise en oeuvre	Recenser les actions actuelles Dénombrer les professeurs des écoles sensibilisant leurs élèves Cibler les zones délaissées
Acteurs	SMD3, Conseil Général, Inspection académique, ADEME, Eco Emballage, associations du réseau pollen
Indicateurs	Nombre d'écoles réalisant une action en ce sens

LES TOURISTES

Thème N°11 : Les aider à trier

Action 37 : Généraliser le tri	
Mise en oeuvre	Effectuer un état des lieux Définir les lieux d'action (campings, marchés...) Définir le type d'action Réaliser le plan de communication
Acteurs	Conseil Général, SEMITOUR, SMD3, syndicats de collecte, ADEME, Eco Emballage, CDT, Syndicat de l'hôtellerie de plein air, UMIH et Logis de France, Chambre d'Agriculture, Associations de consommateurs et environnementales, OTSI, Associations de gîtes
Indicateurs	Nombre d'animations réalisées auprès des touristes Perception du tri chez les touristes

Action 38 : Informer les résidents secondaires	
Mise en oeuvre	Définir le message Le diffuser par les ambassadeurs du tri Visiter les résidents
Acteurs	SMD3 et les syndicats de collecte, Conseil Général, ADEME, Eco Emballage
Indicateurs	Nombre de résidences secondaires informées

Action 39 : Equiper les aires de camping-cars	
Mise en oeuvre	Recenser les aires de camping-cars Contacter Vacances Propres Définir les lieux prioritaires et les types d'équipements (panneau d'information, bacs...) Conventionner avec les syndicats de collecte pour le ramassage
Acteurs	UDM24, Conseil Général, ADEME, Eco Emballage, Vacances Propres, fédération des camping-cars, syndicats de collecte, CDT
Indicateurs	Nombre d'aires équipées

Action 40 : Multiplier les bornes de tri sur les sites touristiques	
Mise en oeuvre	Evaluer les premières expériences Recenser les sites touristiques potentiels Equiper ces sites Conventionner avec les syndicats de collecte
Acteurs	Les gestionnaires de sites, SMD3 et les syndicats de collecte SEMITOUR, Conseil Général
Indicateurs	Nombre de sites équipés Nombre de bornes

Action 41 : Promouvoir les gîtes permettant le tri et le compostage	
Mise en oeuvre	Rencontrer les associations de gîtes Définir des outils de valorisation Mettre des outils à disposition des loueurs
Acteurs	CDT et les Organismes de gîtes, Conseil Général, ADEME, Eco Emballage, OTSI, Syndicats de collecte SEMITOUR
Indicateurs	Nombre de gîtes référencés

Action 42 : Sensibiliser les autocaristes	
Mise en oeuvre	Rencontrer les autocaristes Définir le message Diffuser l'information Promouvoir les sociétés responsables
Acteurs	Chambre économique, Conseil Général, ADEME, autocaristes, associations de consommateurs
Indicateurs	Nombre de sociétés menant une action de sensibilisation

LES ASSOCIATIONS

Thème N°12 : Mobiliser les acteurs associatifs

Action 43 : Promouvoir les manifestations événementielles éco-responsables (vaisselles réutilisables, formation des bénévoles, éco-conditionnalité...)	
Mise en oeuvre	Faire un bilan des expériences passées Choisir les priorités Définir un cahier des charges développant les critères d'éco-conditionnalité
Acteurs	Conseil Général (chargé de mission AGENDA 21 / Prévention), SMD3, ADEME, Eco Emballage, UDM 24
Indicateurs	Nombre de manifestations intégrant ce critère

Action 44 : Responsabiliser le monde sportif	
Mise en oeuvre	Démarcher les fédérations Définir une ou des opérations pilotes Accompagner et suivre la ou les démarches entreprises
Acteurs	Conseil Général, Comité olympique départemental, fédérations sportives départementales, SMD3, ADEME, Eco Emballage
Indicateurs	Nombre de fédérations impliquées Nombre de manifestations impliquées